



Conjoint français sans autorisation de travail

Par **ryanpetit1**, le **29/01/2014 à 18:03**

Bonjour j'ai besoin de vos conseils je suis d'origine camerounais ,entrée en france sans visa je me suis marié avec une française le 26 janvier 2013,j'ai fait une demande de titre de séjour ,j'ai eu le récépissé de 4 mois et c'est mon deuxième. Mais sans autorisation de travaillé,toujours le même discours à la préfecture il faut attendre,je ne sais plus quoi faire,on a les preuves de vie commune ,je suis déprimé ,ma femme travail seul ,je suis comme un handicapé(morale) ;merci d'avance

Par **aguesseau**, le **29/01/2014 à 18:08**

bjr,rnla solution aurait sans doute plus rapide si vous étiez entré avec un visa long séjour en france.rnla carte VPF aurait été automatique.rncdt